ROEULX

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 24 février 2017 à 18h.

LE PRESENT DOCUMENT INTRODUCTIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) PRESENTE SUCCESSIVEMENT :

Page 3 : 1 - Rappels sur la présentation du budget

Page 4 : 2 - Le contexte budgétaire et économico-financier

Page 6 : 3 – La Loi de Finances pour 2017

Page 9 : 4 – Situation financière et fiscale de ROEULX

- 4-1 La section de fonctionnement
  - a) Les recettes de fonctionnement
  - b) Les dépenses de fonctionnement
- 4-2 La section d'investissement
  - a) Les dépenses d'investissement
  - b) Les recettes d'investissement

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser un débat au sein de leur Conseil municipal sur les orientations à donner à leur budget, et ce, dans un délai de 2 mois précédant l'examen et le vote de celui ci.
« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (nouveau – Loi Nôtre). »

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement, et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

1 Rappels sur la présentation du budget

La présentation d'un budget communal est rappelée dans le document ci-après, il se décompose en :

Une section de fonctionnement

Elle comprend des **dépenses** courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant…), frais financiers (notamment intérêts des prêts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au C.C.A.S., aux associations...), amortissements et provisions.

En **recettes**, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers : repas de cantine, prestations jeunesse et sport, crèche, concessions de cimetières, droits de places…) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations…).

Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise dans les dépenses de fonctionnement.

Une section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la commune. Elle est alimentée en recettes par l'emprunt, des subventions d'équipement, le Fonds de Compensation de la T.V.A. et par l'autofinancement.

L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement : Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement = capacité d'autofinancement (CAF).

Cet excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement (la CAF) alimente en recettes la section d'investissement.

Ainsi, lorsqu'une collectivité locale telle qu'une commune ou une communauté de communes souhaite réaliser des dépenses d'investissement nouvelles (construction d'un nouvel équipement comme, par exemple, un équipement sportif, la réfection de la voirie, l'aménagement d'espaces verts et de places publiques, l'achat de terrains, ou l'acquisition de véhicules…), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers,
- en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement, ce qui augmentera mécaniquement l'excédent de fonctionnement qui alimentera à due concurrence la section d'investissement.

L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts et/ ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux).

Tout accroissement des dépenses et/ou diminution de recettes en fonctionnement limitent la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissement, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources externes (prêts bancaires), l'augmentation des impôts, ou les subventions.

2 – Le contexte budgétaire et économico-financier

Principales données financières 2017 du contexte macro-économique

- **Croissance France 1,5%**
- **Croissance Zone € 1,5%**
- **Inflation 0,8%**
- **Déficit public (% du PIB) 2,7%**
- **Dette publique (% du PIB) 96%**

2-1 : La Zone euro

Une reprise à petite vitesse

Profitant de la faiblesse de l'euro, des taux et du prix du pétrole, l'année 2016 a bien démarré avec +0,5% de croissance en variation trimestrielle (T/T) au T1 suivi de +0,3% T/T au T2 et au T3 affichant un rythme décroissant comme en 2015. Au T1 2016, trois pays de la zone euro affichent une croissance négative (Irlande à -2,1% T/T, Luxembourg à -1,0% et Grèce à -0,2%) tandis qu'au T2, seule la France se retrouve en territoire négatif (-0,1% T/T). Malgré le ralentissement du T2 en zone euro, la croissance demeure très forte en Espagne (+0,8% au T2 et +0,7% au T3). L'Italie, quant à elle, fait face à une croissance nulle au T2 suivie de +1,3% au T3. La France s'est distinguée par un retour de la croissance, quoique faible, au T3 (+0,2% T/T).

D'après les dernières enquêtes disponibles, l'activité demeure relativement bien orientée. Cependant, le retour de l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole affecterait négativement la consommation privée. Ceci s'ajoute aux incertitudes mondiales qui pourraient plus particulièrement affecter les investissements.

En effet, 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en France (primaires et élections présidentielles en mai) et en Allemagne (élections à l'automne).

En 2017 : une petite croissance

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France. Cependant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre +1,2% en moyenne en 2017 après +1,6% attendu en 2016. La demande intérieure devrait en rester le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, qui sera moins forte que l'année dernière mais toujours nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant. Cela améliorerait le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline, une tendance qui pourrait changer à l'avenir au regard des flux migratoires.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

Le retour de l'inflation et la BCE

Après un début d'année 2016 en territoire négatif, l'inflation est redevenue positive en juin mais est demeurée très faible en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE). Après avoir été nulle en moyenne en 2015, l'inflation devrait rester faible en 2016, atteignant +0,2% en moyenne (indice IPCH).

Début 2017, l'inflation va poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance du prix du pétrole mais aussi mécaniquement par effet de base. In fine, l'inflation en zone euro devrait rester sous la barre du +2% visé par la BCE : à +1,7% en moyenne en 2017 et à +1,4% en 2018. La croissance de l'inflation devrait progressivement affecter négativement le pouvoir d'achat.

2-2 : En Frances : les éléments macroéconomiques

Ça va mieux, vraiment ?

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016. Après la pause du T2 2016 (-0,1% T/T), la croissance française est revenue au T3 (+0,2%) à un rythme toutefois nettement inférieur à celui du T1 (+0,6%) suivant ainsi un profil de croissance très similaire à 2015 et soutenu en partie par la constitution de stocks. En moyenne au T3, la consommation des ménages reste stable avec une inflation faible mais en hausse depuis mai 2016 (+0,4% en octobre 2016). L'investissement des entreprises se stagne au T3 tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse (+0,7% T/T) grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du T3 (14,9%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,2%, le taux de chômage est en baisse continue depuis, atteignant 9,5% en novembre (non vu depuis mars 2012).

Le retour de l'inflation

A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

La faiblesse de l'euro devrait s'accentuer légèrement, particulièrement face au dollar qui s'apprécie suite à l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche. Cette tendance améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance devrait se maintenir voire se renforcer légèrement.

La croissance de la zone euro devrait également être plutôt favorable à la France bien que son niveau soit inchangé par rapport à 2015, car elle résulte d'une meilleure demande intérieure au sein de la zone compensant le ralentissement du commerce international.

Cependant, l'inflation, demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. En moyenne, en 2016, l'inflation devrait être légèrement supérieure à celle de 2015 mais demeurer faible (+0,2% en moyenne après +0% indice IPC), pesant légèrement sur le pouvoir d'achat. L'année 2017 sera marquée une inflation plus forte (+1,4% en moyenne).

Hausse des demandes de crédit

Après s'être légèrement détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserrent pour les entreprises alors qu'elles continuent à s'assouplir pour les ménages. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles. Les demandes de crédits de ménages et des entreprises sont en forte hausse depuis fin 2015.

Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

Poursuite de la consolidation budgétaire

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2015 a été de 3,5% du PIB contre 3,8% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses malgré une baisse des prélèvements obligatoires (44,7% contre 44,9% en 2014).

En 2016, année de campagne électorale pour les primaires présidentielles, le déficit se réduirait davantage (à -3,3% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2017, année des élections présidentielles et générales (-2,7% du PIB selon le gouvernement). Finalement, le cap de ramener le déficit sous le seuil des 3% en 2017 semble jusqu'ici maintenu.

Ces chiffres sur les finances publiques sont à titre indicatif car nous devons attendre que le prochain gouvernement donne ses orientations budgétaires en mai 2017

Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2015	2016	2017
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-3,3	-2,7
Solde structurel des administrations publiques	-1,9	-1,6	-1,1
Etat	-3,3	-3,3	-3,0
Organismes d'administration centrale	-0,1	-0,1	0,0
Collectivités locales	0,0	0,0	-0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,2	0,0	0,3
Dette des administrations publiques	96,2	96,1	96,0

3 – La Loi de Finances pour 2017

3-1. Les grandes lignes

La contexture générale de la loi de finances initiale (LFI) 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

• **baisse des dotations**, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser lourdement sur les finances des collectivités locales.

• **soutien de l'Etat à l'investissement local.** Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

• **renforcement de la péréquation** avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

Gageons que la future loi de financement spécifique des collectivités territoriales annoncée pour 2018 servira de cadre à ces réformes pour redonner du souffle à des dispositifs usés par les rajustements successifs

3-2. Les dispositions pour les collectivités territoriales.

Evolution des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales : -0,6% par rapport à 2016

Ils sont constitués de 3 ensembles :

▪**les concours financiers de l'Etat : 47,9 milliards €**

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à 90% de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD), qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

▪**les transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors apprentissage : 63 milliards €**

Ils comprennent les concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, les contreparties des dégrèvements législatifs, le produit des amendes de police de la circulation et des radars et les subventions pour travaux divers d'intérêt général.

▪**l'ensemble des transferts financiers de l'Etat aux collectivités : 99,4 milliards €**

Il inclut la totalité des flux financiers de l'Etat aux collectivités, y compris la fiscalité transférée, et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.

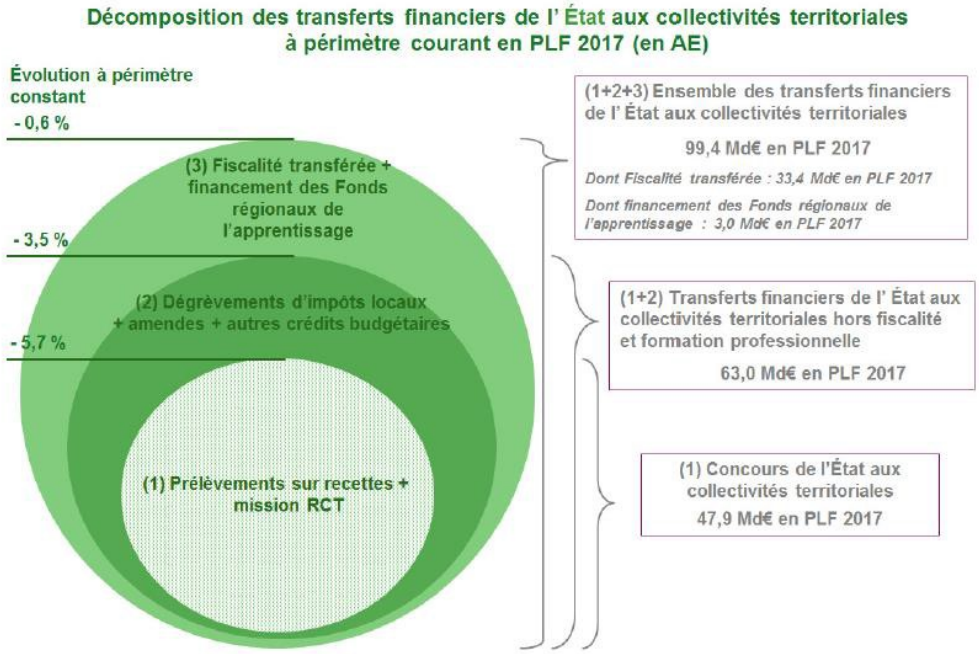

Report de la réforme de la DGF

Le report de la réforme de la DGF a été annoncé lors du 99ème congrès des Maires de France.
Le Gouvernement souhaite que cette réforme, une fois la réflexion du Parlement aboutie, soit inscrite dans une loi spécifique qui prendra en compte la nouvelle carte intercommunale.

Répartition de la contribution au redressement des finances publiques des collectivités

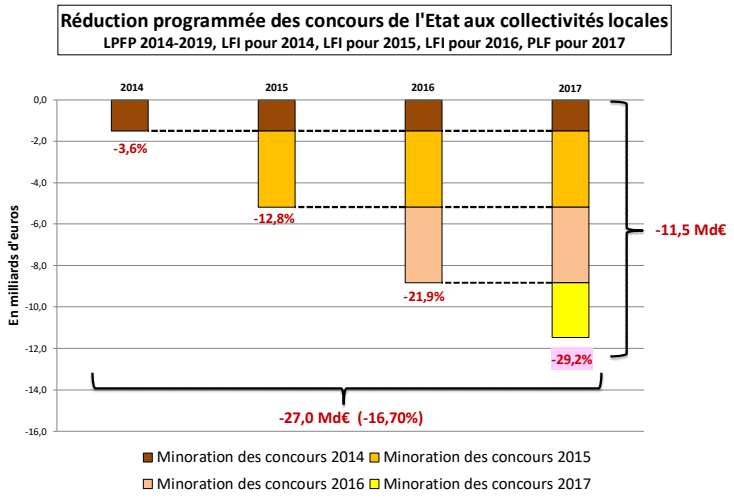

La minoration de DGF au titre du redressement des comptes publics de **2,63 milliards €** pour 2017 est répartie ainsi :

- 725 millions € pour les communes (27%)
- 310,5 millions € pour les EPCI à fiscalité propre (12%)
- 1.148 millions € pour les départements (44%)
- 451 millions € pour les régions (17%)

La réduction de la DGF des communes au titre de la CRCP est réduite de moitié (autre moitié en 2018 ?)

Les décisions en faveur des collectivités :

Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) : 1,2 milliard € en 2017

Les subventions sont divisées en **2 enveloppes** attribuées par le préfet en fonction de la population de la Région.

- **La dotation de soutien à l'investissement local** (DSIL) est créée avec un montant de **600 millions €** en 2017 :

• **450 millions €** à destination des communes et EPCI, consacrés à de grandes priorités d'investissement
• **150 millions €** spécifiquement dédiés aux métropoles créées avant le 1er janvier 2017, pour le financement de leur développement. Ces dernières peuvent également bénéficier de la 1ère composante de l'enveloppe consacrée aux investissements.

- **L'enveloppé dédiée au développement des territoires ruraux** s'élève à **600 millions €** en 2017. Elle est à destination des communes de moins de 50.000 habitants et de leurs EPCI de rattachement :

• **216 millions €** pour financer les contrats de ruralité (création annoncée en mai 2016),
• **384 millions €** pour abonder la DETR.

Par ailleurs, il est précisé que le FSIL est cumulable avec d'autres subventions et ne peut pas être refusé au motif d'un seuil minimal d'habitants ou de coût de l'opération.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Montant de la DETR 2017 : 1milliard €
La DETR, issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural, permet de financer des projets d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou maintien des services publics en milieu rural.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Comme chaque année, les bases de fiscalité directe locales ont été réévaluées.
Le taux retenu est de 0,4% en 2017. Il était de 1% en 2016.
A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

Conclusion

	LFI 2017 (en milliers €)	LFI 201 (en millier
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	30 860 013	33 221 8
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	15 110	17 20(
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leur groupement	73 696	73 69(
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 053 485	1 636 6
Dotation élu local (DEL)	65 006	65 00(
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 97(
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	500 000	500 00
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 31
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 18
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	536 450	628 66
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	50 867	163 36
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000
Dotation de compensation réforme fiscalité Mayotte	83 000	83 00(
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 524 448	6 046 8
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	3 099 453	3 324 4
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	389 325	423 29

La DGF est évaluée à **30,8 milliards €** dans la LFI 2017. La **diminution de la DGF de 7,1%** par rapport à 2016 représente 1,33% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités de 2015.

Les « variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales », ou allocations compensatrices de fiscalité directe locale, ont vocation à financer pour moitié (l'autre moitié étant financée par les écrêtements internes à la DGF) :

- La progression des dotations de péréquation (DSU, DSR, DPD),
- Les majorations de la DGF liées aux hausses de population et à l'évolution de l'intercommunalité,
- Les dispositions en faveur des communes nouvelles,
- L'évolution des allocations compensatrices par rapport à la précédente loi de finances, principalement due à la prorogation et à l'élargissement (art.75 LFI 2016) de l'exonération de TH pour les personnes de condition modeste,
- Les évolutions de la mission Relations avec les Collectivités Territoriales (hors hausse des crédits de soutien à l'investissement local).

Or, pour l'année 2017, même en les minorant intégralement, l'assiette des variables d'ajustement ne serait pas suffisante pour satisfaire les diverses mesures et obligations liées à l'enveloppe normée. Il est donc prévu de l'élargir en y incluant la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des départements et régions, **les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)* et la totalité de la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale***. (*impact sur le budget de la commune)

Au titre des variables d'ajustement, les ressources des collectivités diminueront de 67 millions € pour le bloc communal, de 212 millions € pour les départements et de 71 millions € pour les régions.

Sur cette base élargie, la baisse des variables d'ajustement est de **21,5%** en 2017.

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit cette année encore dans un contexte qui soulève bien des incertitudes sur le devenir des moyens financiers des collectivités locales.

4 – Situation financière et fiscale de ROEULX

Le contexte local

La stagnation de la reprise économique et l'enlisement de la reprise de l'emploi tant attendue, continuent de fragiliser une part importante de la population comme en témoigne les demandes adressées au CCAS de la commune de Roeulx et l'impact sur le budget.

La situation financière toujours aussi saine de la commune, associée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, permet encore d'absorber les baisses de dotation sans, pour l'instant intervenir outre mesure sur le fonctionnement des services publics ou sur la fiscalité. Seule la capacité d'autofinancement (excédent des recettes par rapport aux dépenses en section de fonctionnement) joue à ce jour le rôle de régulation des baisses de recettes.

4-1 La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

Il faut tenir compte pour les années à venir que le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (45.924 € en 2012), versé en contrepartie des pertes financières subies par les Lois de Finances, perd un vingtième par an de son versement et s'éteindra en 2031**.**

- **Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
102.138 €	96.784 €	59.363 €	53.115 €	53. 115€	53. 115€	53.115€

Avec la réforme de la TP, les enveloppes afférentes à cette recette dépendent entièrement de dotations de compensation de l'Etat. Ce fonds finira par s'éteindre à plus ou moins long terme.

- **Les produits des services : chapitres 70 et 75 (sauf 758 remboursement assurances salaires))**

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
78.112 €	102.636 €	108.827 €	110.303 €	120.844 €	121.397 €	125.649 €	127.494 €

Les principales redevances de services sont liées aux prestations des services, en 2016 :

- Jeunesse (art 7066) pour 11.224 € (↓ de 4.900 €) : centre de loisirs, …,
- Restauration et garderie (art 7067) pour 46.955 € (=)
- Locations immeubles et salles (art 752) pour 39.416 € (↓ 12.000 € dont – 8.000€ de loyers)
- Remboursement Cyber Base (art 70846 et 70876) + 17.175,27 € (ancienne imputation au 74751)
- et divers (art 70311 - 70321 -70323 – 70632 – 7083 – 70878 - 751) pour 12.702 € (↑ 2.000 €)

Les produits des services représentent un part non négligeable des recettes de fonctionnement, ce qui doit impliquer un suivi annuel des tarifs des services publics, en lien avec l'évolution du coût de la vie.

- La DGF (art 7411)

Année / **Composition** :	2009 3653 h	2010 3695 h	2011 3698 h	2012 3711 h	2013 3717 h	2014 3741 h	2015 3804 h	2016 3813 h
Dotation de base	313 298 €	318.673 €	318.963 €	319.254 €	319.834 €	322.546 €	654.365 €	606.265 €
Dotation superficie	1 290 €	1.296 €	1.296 €	1.296 €	1.296 €	1.296 €		
Part « compensations »	13 092 €	13.131 €	13.131 €	13.131 €	13.131 €	13.131 €		
Complément de garantie	365 536 €	358.225 €	349.488 €	349.488 €	342.377 €	339.164 €		
Ecrêtement + Contribution de la commune au redressement des finances publiques						-19.696 €	-48.100 €	-59.927 €
Total	**693 216 €**	**691.325 €**	**682.878 €**	**683.169 €**	**676.638 €**	**656.441 €**	**606.265 €**	**546.338 €**

Par rapport à 2009, la commune perd 146.878 € de DGF par an, en 2017 sa contribution au redressement des finances publiques ponctionnera près de 25.000 € supplémentaires de DGF (environ 50% de 2016).

La profonde réforme de la DGF annoncée pour 2017 est reportée.

Les taxes

❖ **Les impôts locaux** : l'augmentation du produit des impôts locaux dépend de 3 facteurs :

- Évolution des taux
- Évolution des bases décidée par le législateur : + 1% en 2016
- Évolution physique des bases : constructions nouvelles

En 2017, les bases ne sont revalorisées que de 0.4 %

2011

Taxes	Taux	Bases	Produit	Part
TH	15.92	2 216 000	352 787 €	49.33%
TFB	20.91	1 638 000.	342 506 €	47.89 %
TFNB	72.41	27 400	19 846 €	2.78 %
TOTAL			**715 139 €**	100 %

2012

Taxes	Taux	Bases	Produit	Part
TH	16.07	2 238 000	354 647 €	48.96%
TFB	21.11	1 682 000.	355 070 €	48.34 %
TFNB	73.12	27 100	19 816 €	2.70 %
TOTAL			**734 533 €**	100 %

2013

Taxes	Taux	Bases	Produit	Part
TH	16,22	2 412 000	391 226 €	50,13 %
TFB	21,31	1 732 000	369 089 €	47,29 %
TFNB	73.81	27 300	20 150 €	2,58 %
TOTAL			**780 465 €**	100 %

2014

Taxes	Taux	Bases	Produit	Part
TH	16,37	2 467 000	403 848 €	50,25 %
TFB	21,51	1 765 000	379 652 €	47,24 %
TFNB	74,50	27 000	20 115 €	2,51 %
TOTAL			**803 615 €**	100 %

2015

Taxes	Taux	Bases	Produit	Part
TH	16,52	2 450 000	404 740 €	49,63 %
TFB	21,71	1 801 000	390 997 €	47,95 %
TFNB	75,19	26 200	19 700 €	2,42 %
TOTAL			**815 437 €**	100 %

2016

Taxes	Taux	Bases	Produit	Part
TH	16,67	2 576 000	429 419 €	50,96 %
TFB	21,91	1 795 000	393 285 €	46,68 %
TFNB	75,88	26 200	19 881 €	2,36 %
TOTAL			**842 585 €**	100 %

Les taux de Roeulx par rapport :

	nb hab	TH	TFB	TFNB
ROEULX **(chiffres 2016)**	3.813	16,67%	21,91 %	75,88 %
Département (taux moyen) **(chiffres 2015)**		37,66 %	26,32 %	55,44 %
National (taux moyen) **(chiffres 2015)**		24,19 %	20,52 %	49,15 %
Taux Plafonds 2016		94,15 %	65,80 %	138,60 %

❖ **La taxe sur l'électricité (art 7351)**

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
41 244,22 €	38.939,96 €	45.643,92 €	48.484,81 €	51.997,23 €	49.465,82 €	48.857,23 €	48.705,72

Baisse depuis 2014 (basée sur la consommation finale d'électricité).

❖ **La taxe sur les pylônes électriques (art 73111)**

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
65 360 €	68 080 €	72.960 €	76.560 €	80 080 €	83.040 €	85.840 €	87.920 €	90.160 €

A partir de 2014, cette recette est imputée au 73111 et perçue avec les centimes (impôts versés mensuellement)

❖ **Les droits de mutation (art 7381)**

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
67 902 €	61 222 €	49.294 €	64.889 €	71 263 €	62.106 €	67.980 €	57.313 €	69.226,28

Une augmentation des maisons invendues en 2012 a eu des conséquences sur les recettes 2013.
2014 fait apparaître de nouveau une hausse, mais la conjoncture et la difficulté pour les particuliers d'accéder aux prêts bancaires ont contribué à une perte de recettes pour 2015.
La chute des prix de l'immobilier et les taux historiquement bas des intérêts d'emprunt en 2016 ont contribuer à une reprise du marché.

Important : En raison d'une baisse des dotations de l'Etat constatée de 14 millions d'euros pour la CAPH, la Dotation de solidarité de compensation attribuée aux communes membres va diminuer de 2,5 % par an pendant 3 ans.

b) Les dépenses de fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Charges de personnel	1.089.733 €	1.121.203 €	1.194.777 €	1.194.912 €	1.241.520 €	1.291.779 €
Charges financières	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Subventions et participations	198.233 €	163.158 €	218.056 €	243.872 €	228.746 €	226.046 €
Autres charges réelles	728.201 €	765.675 €	790.936 €	742.271 €	770.597 €	708.598 €

- **Charges de personnel (chap 012)**

Un budget contraint qui doit faire face aux évolutions des services.
La hausse des charges pour 2016 est en partie due au recrutement d'un contrat d'avenir (environ 19.000 € charges incluses), un demi traitement longue maladie repassé en plein traitement avec régularisation antérieure (10.000 €), et la cotisation à l'URSSAF qui a augmenté de 10.000 €
Le point d'indice de rémunération bloqué depuis cinq ans, a augmenté de 0,6 % en juillet soit environ 3.500 € pour 2016.

- **Frais financiers**

Néant (dette éteinte en 2009).

- **Subventions et participations (art 6554 – 6558 – 657362 -6574)**

La participation au CCAS a augmenté de19.015 €.
La contribution à St Rémy a augmenté de 1.958 €.
Les subventions allouées aux sociétés diverses ont baissé de 12.079 € (plus de participation à Point Fort)
Comme prévu, la contribution aux syndicats intercommunaux a baissé de 11.420 € en 2016), et elle devrait encore diminuer en 2017 grâce aux négociations menées pour le renouvellement du contrat d'affermage du syndicat d'assainissement.

- **Charges à caractère général (chap. 011 – art 6531 – 6533 – 6534 – 654 – 6714 – 6718 – 678)**

On constate une baisse de ces charges de fonctionnement :

- Hausses de :
  - 13.400 € pour rémunération de l'archivage et 1 semestre piscine payé en 2016 pour 2015
  - 8.800 € pour la prestation de remise à niveau et en sécurité du réseau informatique
  - 3.000 € pour fournitures de voirie
  - 4.700 € de hausse tarifaire assurance du personnel, et assurances véhicules payées pour 2015
  - 4.400 € pour paiement d'un bulletin municipal de 2015 en 2016 (donc 1 en 2015 et 3 en 2016)

- Baisse de :
  - 45.347 € de travaux en régie (fin du chantier point fort)
  - 9.600 € en entretien divers de terrains et espaces verts
  - 12.350 € d'entretien de l'éclairage public (-4.000 €) et de coût de chauffage
  - 11.687 € en fêtes et cérémonies (suppression du cadeau banquet des anciens 2.160 €, 2 spectacles de noël à 1.300 € payés sur 2015 et 0 sur 2016 payé sur 2017, illuminations de Noel payées sur 2017 6.000 €)
  -

C'est sur les charges de fonctionnement que doit porter la vigilance des élus.

L'équilibre de la section de fonctionnement va être de plus en plus difficile à réaliser,

A la baisse des dotations et fonds de compensation de l'état, il faut ajouter la sortie du dispositif de la Politique de la Ville vécue en 2014 suite aux nouvelles directives nationales, ce qui a engendré une diminution des recettes.

L'obligation de 20% de logements sociaux n'étant pas atteinte alors que Roeulx a passé le cap des 3.500 h entraine des pénalités financières imposées par la Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain.

La mise en œuvre des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 et la création des TAP a des répercussions sur le budget de fonctionnement de la commune.

La section d'Investissement

a) Les dépenses d'Investissement

Les projets sont prévus et étalés sur plusieurs années avec des reports de crédits aux budgets avant leur réalisation, ce qui permet, au maximum , d'éviter de recourir à l'emprunt.

Les projets les plus significatifs réalisés depuis 2014 sont les suivants :

- Réalisation des travaux de voirie : rues Jean Jaurès prolongée et voies riveraines, de la Cense aux Mômes.
- Réhabilitation des locaux mis à disposition des associations caritatives.
- Travaux de voirie de la rue de la Gare avec carrefour Péri.
- L'aménagement d'un parking rue Jean Jaurès près du carrefour de l'Eclaireur.
- Création d'une voirie pour la liaison des rues G. Cotte et Ghesquière.
- Réfection en régie des ateliers municipaux.
- Réfection de l'éclairage public en leds.

Les opérations identifiées pour la Programmation Pluriannuelle d'Investissement :

- Création imminente du plateau surélevé de la rue de l'Egalité.
- Reconstruction en juillet 2017 de l'école Langevin et réhabilitation des locaux de l'école Condorcet.
- Travaux de mise en sécurité et accessibilité des bâtiments recevant du public sur 6 ans.
- Poursuite du programme d'extension de l'urbanisation.
- Travaux de voirie rue Gabriel Péri et rue Henri Durre.
- Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

b) Les recettes d'Investissement

- ***La capacité d'autofinancement (C.A.F)***

L'augmentation des charges de fonctionnement couplée à une diminution des recettes entraine systématiquement une diminution de la CAF qui représente une part importante du financement des investissements.

	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Exc. Fonct. N-1	474.862	453.050	591.786	535.400	403.338	440.225	419.595	357.079
Affect. Fonct.	209.486	85.824	219.188	141.860	0	0	99.757	
TOTAL	684.348	538.874	810.974	677.260	403.338	440.225	519.352	

- ***Les subventions d'équipement***

Les nouvelles donnes en matière de recettes encaissées par la CAPH conduisent à une diminution de l'allocation compensatrice reversée et surtout à la remise en cause de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Les Départements et Régions, étant également confrontés à la diminution des dotations de l'Etat, constatent une nette réduction de leurs marges de manœuvre et ont revu à la baisse les aides apportées aux communes.

Le maintien sans hausse des enveloppes allouées par l'Etat entrainera obligatoirement une baisse des subventions octroyées au titre des diverses dotations.

La commune de Roeulx étant passée dans la strate démographique des + de 3.500 h, son effort fiscal est dorénavant moins élevé que la moyenne (des 3.500 à 10.000 h), entrainant une diminution des taux de subventions allouées.

Un fonds de soutien à l'investissement public de 816 M€ est reconduit en 2017 par l'Etat pour la relance de l'investissement. Le montant attribué pour la région Hauts de France est de 40 M€ et la nature des projets pouvant être présentés est restrictive.

- ***Le Fonds de Compensation de la TVA***

Le taux de FCTVA pour 2016 est de 16,404% sur les dépenses éligibles réalisées en 2015.
A noter que les dépenses d'entretien des immeubles et de la voirie seront incluses dans les dépenses 2016 pour le FCTVA perçu en 2017, cette recette sera toutefois affectée en fonctionnement.

- ***L'emprunt***

La commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis plusieurs années, et sa dette s'est éteinte en 2009.

La programmation de reconstruction de l'école Langevin couplée à la réhabilitation de l'école Condorcet va nécessiter le recours à l'emprunt sur l'exercice 2017. Son remboursement contribuera à baisser la Capacité d'Auto Financement des années à venir.